



SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES  
Section locale de Montréal

# NON



## AUX CONGÉS SANS SOLDE

Depuis un certain temps, l'employeur propose des congés sans solde aux travailleurs et travailleuses.

**DITES NON AU SANS SOLDE**



L'employeur ne vous dit pas tout.

Voici ce qui vous attend si vous optez pour des journées sans solde :

1. Le congé sans solde peut affecter votre retraite;
2. En cas de blessures pendant votre congé sans solde, vous ne serez pas couvert par l'assurance de courte durée (PAICD), (convention collective, article 20.09 d);
3. Le congé sans solde donne à l'employeur une raison de plus pour supprimer des postes;
4. Il ne faut pas oublier les pertes financières liées au sans solde.



**En ce moment, il est crucial d'épargner pour faire face à un éventuel conflit de travail.**

**Renaud Viel**  
Président  
STTP - Section locale de Montréal  
RV/AL/mhl sepb-574

**Alain Laroche**  
5e vice-président  
STTP - Section locale de Montréal  
RV/AL/mhl sepb-574